

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 avril 2018 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 03**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2018**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Collation des grades 2018 de la Polyvalente Marcel-Landry : 200.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Adoption du rapport annuel du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - b) Vente de l'Unité de secours du service des incendies
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Nomination des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
  - b) Demande de dérogation mineure pour le 1350, rang des Dussault
  - c) Formation sur la protection des rives, plaines inondables et aménagements - COVABAR
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Autorisation d'une dépense pour l'achat des produits annuels d'entretien : 2 500.00\$
  - b) Autorisation d'une dépense pour l'achat de 4 enseignes pour les avis d'ébullition : 170.00\$
  - c) Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un gyrophare pour le camion de voirie : 100.00\$
  - d) Employé à l'entretien des espaces verts : M. René Dulude
  - e) Contrat à la firme SM inc. pour des plans et devis pour des travaux de voirie : 22 050.00\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Demande de salle gratuite pour le brunch country du 15 avril 2018
  - b) Don au Relais pour la Vie : 100.00\$
  - c) Réservation des chambres pour le Congrès de la FQM les 20, 21 et 22 septembre 2018
  - d) Évaluation agréée des bâtiments municipaux : 2 195.00\$
  - e) Autorisation à faire le paiement des cotisations CNESST par internet
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 50**

1. OUVERTURE À 20H03

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2018-04-047** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-048** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mars 2018 tel que présenté. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**LOISIRS ET CULTURE**

C1800094	Ministre des Finances, remb. Subvention MADA	636.58\$
C1800095	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	194.93\$
C1800096	Loisir et Sport Montérégie, formation pour loisirs	97.73\$

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1800097	Aréo-Feu, nettoyeur antiseptique et collant identification chef opération	87.91\$
C1800098	Municipalité d'Henryville, renouvellement de la radiocommunication	278.50\$
C1800099	Thibault & associés, test annuel des appareils respiratoires	908.30\$
C1800100	Sécurité Maska, inspection visuel de 29 cylindres d'air	1 183.53\$
C1800101	Association des chefs en sécurité incendie, congrès 2018	822.07\$

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer.

**HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1800102	L'Homme et fils, asphalte sèche, pinceau, peinture, gypse	674.93\$
C1800103	Claude et François Phénix inc., réparation 6 lumières de rues	398.85\$
C1800104	André Méthé transport, réparation tige d'aqueduc	206.96\$
C1800105	Réal Huot inc., achat d'un détecteur de métal	1 062.74\$

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1800106	Fédération Québécoise des Municipalités, frais Dicom et form. Éthique	556.99\$
C1800107	Me Paul-Claude Bérubé avocat, honoraire à la Cour municipale	905.46\$
C1800108	Charles Krans, frais de repas à la formation Premiers soins	33.95\$
C1800109	Papeterie Cowansville inc., caisses de papiers et chemises à dossier	189.46\$
C1800110	Monty Sylvestre, services juridiques de février 2018	346.41\$
C1800111	Josée Rochette, frais de repas et déplacement à la formation Premiers soins	94.43\$
C1800112	Solution Burotic 360, frais de photocopies 3 mois	306.18\$

**Pour un total de :**

**8 985.91\$**

**2018-04-049** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 8 985.91\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Avril 2018	3 011.25\$
Salaire des employés (admin., voirie)	Mars 2018	6 937.01\$
C1800085	Super Soir Venise, diesel camions d'incendie	57.01\$
C1800086	Groupe Environex, analyses d'eau – Février 2018	61.52\$
C1800087	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	307.22\$
C1800088	Revenu Québec, retenue sur salaire	401.16\$
C1800089	Garage Yves St-Laurent, essence camion et génératrice de voirie	240.15\$
C1800090	Financière Manuvie, assur. Collective – Avril 2018	1 414.32\$
C1800091	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Mars 2018	3 066.51\$
C1800092	Chauffage P. Gosselin inc, huile à chauffage à la caserne	555.88\$
C1800093	Revenu Canada, retenue sur salaire	323.27\$
L1800024	Solution Burotic 360, location du photocopieur 3 mois	510.49\$
L1800025	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	606.27\$
L1800026	Hydro-Québec, électricité du garage et pavillon des loisirs	917.51\$
L1800027	Hydro-Québec, électricité de la station PM-1	460.57\$
L1800028	Desjardins services des cartes, collation formation FQM et Plaisirs d'hiver, don pour décès	218.48\$
L1800029	MRC Haut-Richelieu, matières résiduelles – avril 2018	4 878.00\$
L1800030	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	1 106.21\$

**Pour un total de :**

**25 072.83\$**

#### **Dépenses autorisées par résolution**

C1800079	Conseil économique & Tourisme HR, Relève agricole (2018-03-045)	500.00\$
C1800080	Ass. Directeurs municipaux du Québec, Congrès 2018 (2018-03-043)	1 233.68\$
C1800081	B. Fréreau & fils, déneigement 2017/2018 vers. 3/3 (2016-06-141)	14 027.41\$
C1800082	Terrassement Bourgeois, déneigement des stationnements (2016-10-160)	1 425.69\$
C1800083	Cloisons Corflex inc., rideau diviseur du Centre comm.(2018-01-011)	15 981.53\$
C1800084	Tortue Berlue, activité autobus théâtre (2018-03-034)	638.11\$

**Pour un total de :**

**33 806.42\$**

## 5. LOISIRS ET CULTURE

### A) COLLATION DES GRADES 2018 – POLYVALENTE MARCEL-LANDRY

**2018-04-050** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une contribution financière de 200.00\$ soit accordée pour la collation des grades 2018 de la Polyvalente Marcel Landry;

**QUE** la contribution financière soit remise à un ou une élève de la municipalité de Saint-Sébastien;

**QUE** les membres du conseil proposent Mlle Léa Robidoux comme récipiendaire;

**QUE** M. Martin Thibert s'engage à représenter la municipalité lors de cette soirée. **ADOPTÉE.**

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE L'AN 8 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *Excel* pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités-AN 8 (22 juillet 2017 au 31 décembre 2017) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-051** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités-An 8, en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉE.**

## B) VENTE DE L'UNITÉ DE SECOURS DU SERVICE DES INCENDIES

**CONSIDÉRANT** l'inspection annuelle obligatoire par la Société de l'assurance automobile du Québec pour les véhicules du service des incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations majeures sont à faire pour rendre conforme l'unité de secours #1044 et que suite à des recherches, certaines pièces mécaniques ne sont plus disponibles;

**CONSIDÉRANT** la mise hors service définitive par la SAAQ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-052** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'unité de secours Ford, modèle F80 de l'année 1980, soit vendu pour les pièces tel que vu. **ADOPTÉE.**

## 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### A) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME(CCU)

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu de nommer les membres du Comité consultatif en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres actuels ont tous accepté le mandat;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-053** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer les membres du comité comme suit :

Les citoyens :

Mme Evelyne Boulenaz, présidente, Mme Joance Martin, Mme France Larochelle,  
M. Réjean Santerre et M. Joseph Schwabl.

ET

M. Francis Lamarre, conseiller municipal et M. Martin Thibert, maire. **ADOPTÉE.**

### B) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1350, RANG DES DUSSAULT

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée par le demandeur et propriétaire M. Martin Thibodeau de la municipalité de Saint-Sébastien relativement à la construction d'un silo sur le lot 4 776 844 situé au 1350, rang des Dussault;

**CONSIDÉRANT QU'un** avis public et une assemblée de consultation étaient mis à la disposition des citoyens qui voulaient se prononcer sur ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de construire un nouveau silo de 8.23 mètres de diamètre en remplacement de deux autres de 4.57 mètres de diamètre chacun et la cabane s'y rattachant qui seront démolit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des marges de reculs des bâtiments qui sont implantés sont considérées dérogoires mais, protégées par des droits acquis;

**CONSIDÉRANT QUE** les silos à démolir ont une marge de recul avant de 16.98 mètres et 17.66 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est relative à la construction d'un nouveau silo ayant une marge de recul avant de 12.39 mètres alors que la norme applicable est de minimum 20 mètres soit une différence de 7.61 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** les baies de chargement et de déchargement du plan de séchage sont actuellement et resteront situées en marges latérales et que l'ensemble des activités et opérations de chargement et déchargement se dérouleront dans ces zones afin d'éviter l'empiètement dans le domaine public et ainsi assurer la sécurité des manœuvres;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de se soumettre à la réglementation obligerait de revoir le projet dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du présent dossier et ont recommandé son approbation auprès du conseil municipal, le tout en référence au plan d'implantation préparé par Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossier 22485, minute 5505 en date du 23 février 2018 et un certificat de localisation préparé par Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossier 13334, minute 20301 en date du 1 février 2011;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-054** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un nouveau silo d'un diamètre de 8.23 mètres à une distance de 12.39 mètres de la limite de terrain avant, alors que la norme applicable est de minimum 20 mètres selon le règlement de zonage no.396, article 13.2. **ADOPTÉE.**

#### **C) FORMATION SUR LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (PPRLPI) ET LES AMÉNAGEMENTS**

La formation est offerte aux inspecteurs municipaux et puisque l'inspectrice de Saint-Sébastien est une employée de la firme Gestim inc., aucune décision n'est prise. Un des élus discutera avec M. Jean Vasseur. Le dossier est à suivre.

### **8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

#### **A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN ANNUEL**

**2018-04-055** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 2 500.00\$ soit autorisée pour l'achat des produits d'entretien annuel. **ADOPTÉE.**

#### **B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 4 ENSEIGNES**

**2018-04-056** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 170.00\$ soit autorisée pour l'achat de 4 enseignes pour les avis d'ébullition. **ADOPTÉE.**

#### **C) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN GYROPHARE**

**2018-04-057** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 100.00\$ soit autorisée pour l'achat d'un gyrophare pour le camion de voirie. **ADOPTÉE.**

**D) EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'emploi est saisonnier soit du mois d'avril au mois d'octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire est variable et sera selon les besoins;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-058** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la venue de Monsieur René Dulude comme employé à l'entretien général du parc et des espaces verts pour la municipalité de Saint-Sébastien à compter des présentes;

**QU'IL** travaille sous la supervision de la directrice générale, Mme Manon Donais. **ADOPTÉE.**

**E) CONTRAT À LA FIRME SM INC., POUR DES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de voirie sont à faire dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de la TECQ se termine le 31 décembre 2018 et qu'il reste des sommes engagées;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de services F18 000548-990 a été déposée le 14 mars 2018 par la firme SM inc. pour la préparation de plans et devis et de surveillance de chantier;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-059** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat à la firme SM inc. au montant de 21 000.00\$ plus taxes pour la préparation de plans et devis et de surveillance de chantier, tel que décrit sur l'offre de services F18 000548-990. **ADOPTÉE.**

**9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**

**A) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LE BRUNCH COUNTRY**

**2018-04-060** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la gratuité de la salle communautaire pour le brunch country du 15 avril 2018 organisé par la Fabrique. **ADOPTÉE.**

**B) DON AU RELAIS POUR LA VIE**

**2018-04-061** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'un don au montant de 100.00\$ soit fait à la Société Canadienne du Cancer pour le Relais pour la vie. **ADOPTÉE.**

**C) CONGRÈS 2018 DE LA FQM – RÉSERVATION DES CHAMBRES**

**2018-04-062** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien réserve dès maintenant les chambres au montant de (220.16\$ / nuit) pour deux membres du conseil, par l'entremise de la M.R.C. du Haut-Richelieu, pour le congrès de la FQM qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018. **ADOPTÉE.**

#### D) ÉVALUATION AGRÉÉE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la mise à jour des assurances générales de la municipalité a eu lieu le 13 mars 2018 avec le courtier Chapdelaine Assurances;

**CONSIDÉRANT QUE** les valeurs des bâtiments et des contenus ne sont pas réelles aux valeurs d'aujourd'hui;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de services a été présentée par la firme SPE Valeur assurable en date du 29 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'assurer les biens municipaux à leurs justes valeurs;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-063** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'évaluation des bâtiments municipaux soit effectuée par la firme SPE Valeur assurable au montant de 1 995.00\$ plus taxes. **ADOPTÉE.**

#### E) AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS CNESST PAR INTERNET

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) offre la possibilité de faire les paiements des cotisations par internet;

**CONSIDÉRANT QUE** les paiements internet doivent être autorisés par les membres du conseil municipal;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2018-04-064** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Manon Donais, à effectuer le paiement des cotisations de la CNESST par internet via le site des Caisses Desjardins. **ADOPTÉE.**

#### 10. VARIA

**Aucun point n'est ajouté.**

#### 11. COURRIER

**Aucun courrier.**

#### 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2018-04-065** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h50. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière